



Marché n° 2020/01

Construction d'un gymnase au pôle sportif intercommunal ZAE St Sauveur

PROCEDURE ADAPTEE

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Avis d'appel public à la concurrence

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Cté Cnes du Grand Pic St Loup.

Correspondant : M. Alain BARBE, hôtel de la Communauté 25 Allée de l'espérance 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières,
tél. : 04-67-54-81-00, télécopieur : 04-67-55-17-01.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Objet du marché : **construction d'un gymnase au pôle sportif intercommunal ZAE St Sauveur.**

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45112500

Objets supplémentaires : 45262210

45261000

45261420

45420000.

Lieu d'exécution : .

Code NUTS : FRJ13.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

la présente consultation a pour objet la construction d'un gymnase au pôle sportif intercommunal ZAE St Sauveur sur la Commune de Les Matelles (34270)

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : l'entreprise doit compléter tous les documents joints au présent DCE :

-Acte d'engagement et son annexe 1- 1 par lot

-Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - 1 par lot.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : les lots 1, 2 et, 3 prévoient des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.

Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

L'Entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires dans les différents lots concernés.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.

Lot n°01 : VRD - plateforme :

* Traitement végétal du bassin de rétention

PSE 01 : plus-value pour ensemencement du bassin

* Traitement du parvis

PSE 02 : plus-value pour béton bouchardé en remplacement enrobé

Lot n°02 : Fondations - gros-œuvre - dallage :

* Traitement pied de façade salle multisports

PSE 01 : moins-value enduits h.3.50m pour remplacement par bardage lot 03

* Peinture de sol anti-poussière

PSE 02 : plus-value peinture anti poussière sur locaux sol brut

Lot n°03 : Charpente - couverture - bardage :

* Traitement pied de façade salle multisports

PSE 01 : plus-value bardage h.3.50m en remplacement enduits lot 02.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 10 mois à compter de la notification du marché.

Cautionnement et garanties exigés : le titulaire du marché devra constituer, pour toute la durée du marché, des cautionnements afférents à divers aspects du marché. Les stipulations de mise en place de ces cautionnements sont précisées dans le CCAP.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les sommes dues par le Pouvoir Adjudicateur au titulaire du présent marché pour l'exécution de ses prestations seront prélevées sur le compte n° BATVRD - 23 - 2313 - 411 - div 2 : GYMNASSE du budget de la collectivité et feront l'objet d'un virement administratif avec paiement à trente (30) jours au plus à compter de la réception de la facture conforme au CCAP. Le marché est conclu en euros.

En cas de dépassement du délai global maximum de paiement, délai contractuel, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

L'Ordonnateur du présent marché est M. le président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le Pouvoir Adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Le marché pourra être conclu :

- Soit avec un entrepreneur unique ;

- Soit avec des entrepreneurs groupés ;

En cas de groupement d'entreprises, les articles R. 2142-19 à R.2142-27 du Code de la Commande Publique prévoit que l'un des opérateurs économiques membres du groupement est désigné comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonner les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ou encore en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le mandataire désigné dans le document Dc1 et dans l'acte d'engagement représente l'ensemble des cotraitants vis à vis de l'acheteur public pour l'exécution du marché.

En cas de groupement conjoint, le présent marché prévoit que le mandataire du groupement devra être solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : concernant les critères de jugement des candidatures le candidat fournira les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-1, R.2142-2, R. 2142-5 à R. 2142-14 et R. 2142-25 Code de la Commande Publique les garanties et capacités techniques ;

- Les garanties et capacités financières ;

- Les qualifications professionnelles citée à l'article 3.2.2

- Les références professionnelles : notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : toutes les pièces relatives aux qualités et capacités que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, notamment des mémoires ou des attestations présentant ses références techniques nécessaires à la bonne exécution du marché, références intégrant notamment la capacité à assurer la continuité du service public souhaitée par le pouvoir adjudicateur.

- attestation d'assurance pour les risques professionnels et décennale.

L'opérateur économique peut remettre à l'acheteur, en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de ses capacités, un document unique de marché européen (DUME) consistant en une déclaration sur l'honneur et élaboré sur la base d'un formulaire-type établi par la Commission européenne, conformément au règlement d'exécution (UE) 2016/7 de la Commission européenne du 05 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen (DUME), et conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015 et au décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Service en ligne gratuit ouvert par la Commission Européenne : [https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr.](https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr;);

- Autres renseignements demandés : attestation d'assurance pour les risques professionnels.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique des prestations (dont les sous-critères sont énumérés dans le règlement de consultation) : 60 %;
- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 6 février 2020, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020/01.

Renseignements complémentaires : personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Informations administratives : Affaire est suivie par Mme BARBIER Fabienne et Mme LOUGNON Catherine, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (téléphone : 04.67.55.17.00; télécopieur : 04.67.55.17.01 ; courriel : marches.publics@ccgpsl.fr) ;

Informations Techniques : Affaire suivie par :

1 - maîtrise d'œuvre :

AMG Architectes
10 rue Henri Guinier
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.58.68.86

2 - maîtrise d'œuvre Lots techniques :

BETEM
2 rue Patrice Lumumba
34070 MONTPELLIER
Tel : 04.67.07.31.11

3 - bureau de contrôle

ALPES CONTROLE
2929 avenue Etienne Méhul
34070 MONTPELLIER
Tel : 04 67 58 69 04

4 - coordination pour la sécurité et la protection de la santé

QUALICONSULT SECURITE
1025 avenue Henri Becquerel
Parc Club Millénaire
Bâtiment 18
34070 MONTPELLIER
Tel : 04 66 84 06 80

5 - services techniques de la CCGPSL :

M. Jean Marc GHISALBERTI, Adjoint au Directeur des Services Techniques, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (téléphone : 04.67.55.17.00 / télécopieur : 04.67.55.17.01 ; courriel : jm.ghisalberty@ccgpsl.fr).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

adresse auprès de laquelle le dossier de consultations des entreprises (DCE) peut être obtenu:

-Adresse électronique : le dossier de consultation doit être retiré par voie électronique sur le Profil Acheteur de la CCGPSL à l'adresse Internet suivante : <http://www.achatpublic.com>.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

-Adresse électronique Profil Acheteur : <http://www.achatpublic.com>, conformément à l'article 5.3 du présent règlement de consultation.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex, tél. : 04-67-54-81-00, courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr, télécopieur : 04-67-54-74-10 adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut être contestée devant le président du tribunal administratif ou le magistrat qu'il délègue, en vertu de l'article L.551-1 du code de la justice administrative (CJA) par la voie du référé précontractuel.

- une fois le contrat conclu, par la voie du référé contractuel conformément aux dispositions des articles L551-13 à L551-16 du code de la justice administrative.

*Soit par référé suspension avant la fin du contrat conformément aux dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative,

*Soit par recours pour excès de pouvoir dans les formes mentionnées aux articles R.411-1, R.411-3 à R.411-6 et le délai de deux mois mentionné à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

*Recours de plein contentieux : les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant le juge du tribunal administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;

*Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du courrier de notification de rejet de candidature ou d'offre.

Mots descripteurs : Tous corps d'état.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 01. -

vrđ - plateforme

Informations complémentaires : le lot 1 prévoit des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.

Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

L'Entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires dans les différents lots concernés.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.

* Traitement végétal du bassin de rétention

PSE 01 : plus-value pour ensemencement du bassin

* Traitement du parvis

PSE 02 : plus-value pour béton bouchardé en remplacement enrobé.

C.P.V. - Objet principal : 45112500

Objets supplémentaires : 45233120

45232410

45232130

45262321.

Mots descripteurs : Réseaux divers, Terrassement, Voirie

Lot(s) 02. -

Fondations - gros-œuvre - dallage

Informations complémentaires : le lot 2 prévoit des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.

Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

L'Entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires dans les différents lots concernés.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.

* Traitement pied de façade salle multisports

PSE 01 : moins-value enduits h.3.50m pour remplacement par bardage lot 03

* Peinture de sol anti-poussière

PSE 02 : plus-value peinture anti poussière sur locaux sol brut.

C.P.V. - Objet principal : 45262210

Objets supplémentaires : 45223220.

Mots descripteurs : Gros œuvre

Lot(s) 03. -

Charpente - couverture - bardage

Informations complémentaires : le lot 3 prévoit une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.

Une offre limitée à la prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

L'Entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires dans les différents lots concernés.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base.

* Traitement pied de façade salle multisports

PSE 01 : plus-value bardage h.3.50m en remplacement enduits lot 02.

C.P.V. - Objet principal : 45261000

Objets supplémentaires : 45262650.

Mots descripteurs : Bardage, Charpente, Couverture

Lot(s) 04. -

Etanchéité

C.P.V. - Objet principal : 45261420.

Mots descripteurs : Etanchéité

Lot(s) 05. -

Menuiseries extérieures

C.P.V. - Objet principal : 45420000.

Mots descripteurs : Charpente, Menuiserie

Lot(s) 06. -

Serrurerie

C.P.V. - Objet principal : 44316500.

Mots descripteurs : Serrurerie

Lot(s) 07. -

Menuiseries intérieures

C.P.V. - Objet principal : 45421000.

Mots descripteurs : Menuiserie

Lot(s) 08. -

Carrelage - faïences

C.P.V. - Objet principal : 45430000.

Mots descripteurs : Carrelage

Lot(s) 09. -

Génie électrique - courants faibles

C.P.V. - Objet principal : 45311200.

Mots descripteurs : Électricité (travaux)

Lot(s) 10. -

Génie climatique - plomberie - ventilation

C.P.V. - Objet principal : 45330000

Objets supplémentaires : 45331210.

Mots descripteurs : Climatisation, Plomberie (travaux), Ventilation

Lot(s) 11. -

Équipements sportifs

C.P.V. - Objet principal : 45432111.

Mots descripteurs : Revêtements de sols

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 janvier 2020.